

Séance du 03 avril 2018

L'an 2018, le 03 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Mmes Nicole Marchand - Fabienne Blin - MM. Gérard Thomas - Olivier Champain - Thomas Blot - Philippe Chevalier - Daniel Marty - Jean-Bernard Pigeard

Excusés : Mmes Danièle Chartrain – Christelle Copleutre – MM. Nicolas Poilpray – Hubert Rouyer (pouvoir à Pierre Boulard)

Absents : Mme Evelyne Freulon - M. Albert Gilbert

A été nommée secrétaire de séance : Mme Nicole Marchand

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Olivier Champain, 2^{ème} adjoint, pour la présentation des comptes administratifs 2017, des comptes de gestion 2017 et des budgets 2018

I- BUDGET LOTISSEMENT

1- Approbation du compte administratif 2017

M. Olivier Champain informe le Conseil municipal qu'aucun mouvement n'a été effectué sur le budget Lotissement en 2017.

Vu la délibération D42 2017 du 20 juin 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable,

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Recettes exercice :	0.00 €
Dépenses exercice :	0.00 €
Résultat de clôture : Fonctionnement	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses exercice :	0.00 €
Recettes exercice :	0.00 €
Résultat de clôture : Investissement Excédent	0.00 €

- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

• **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

• **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3- Vote du budget primitif 2018

M. Olivier Champain précise au Conseil municipal qu'aucune dépense réelle et qu'aucune recette réelle n'est prévue au budget primitif Lotissement 2018. Il présente le budget Lotissement, pour l'exercice 2018, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 121 108,00 € aussi bien en section de fonctionnement que d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	121 108,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
7133 Variation des en-cours de production de biens	119 729,00 €
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	1 379,00 €
Recettes de fonctionnement	121 108,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
7133 Variation des en-cours de production de biens	119 729,00 €
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	1 379,00 €
Dépenses d'investissement	121 108,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
3351 Terrains	101 778,00 €
3355 Travaux	17 951,00 €
3555 Terrains aménagés	1 379,00 €
Recettes d'investissement	121 108,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	121 108,00 €
3351 Terrains	101 778,00 €
3355 Travaux	17 951,00 €
3555 Terrains aménagés	1 379,00 €

M. Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget lotissement 2018 :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

M. Olivier Champain précise au Conseil municipal qu'un projet de lotissement pourrait voir le jour dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

II- BUDGET ASSAINISSEMENT

1- Approbation du compte administratif 2017

Vu la délibération D15 2017 du 21 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable,

M. Olivier Champain expose au Conseil municipal les principales recettes et dépenses pour 2017 :

- Les recettes réelles de fonctionnement représentent 19 165,91 €, essentiellement liées aux redevances d'assainissement collectif et les recettes d'ordre de fonctionnement liées aux subventions d'investissement représentent 375,93 €.

- Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les charges à caractère général pour 2 036,08 €, celles de personnel pour 2 479,18 €, le reversement de la redevance pour la modernisation des réseaux pour 2 617,00 €, les créances éteintes pour 474,31 €, les charges financières pour 424,10 €, les charges exceptionnelles pour 148,77 € et les dépenses d'ordre de fonctionnement sont l'amortissement des immobilisations de l'investissement pour 10 918,95 €.

Ainsi, l'excédent de la section de fonctionnement est de 443,45 € en 2017 : ceci est, en partie, dû aux charges d'amortissement de l'investissement qui sont importantes. Aussi, pour 2019, il faudra prévoir des recettes nécessaires pour couvrir les charges de fonctionnement.

- Les travaux réalisés en investissement en 2017 ont été l'achat d'un tripode et le raccordement des eaux usées des sanitaires de l'atelier municipal.

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote) :

- **Approuve** le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	15 448,64 €
Recettes exercice :	19 541,84 €
Dépenses exercice :	19 098,39 €
Résultat de clôture : Fonctionnement Excédent	15 892,09 €

Section d'investissement

Excédent reporté :	15 347,63 €
Recettes exercice :	10 918,95 €
Dépenses exercice :	8 026,14 €
Résultat de clôture : Investissement Excédent	18 240,44 €

• **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

• **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

• **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- Affectation du résultat 2017

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2017,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 15 892,09 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 15 448,64 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 443,45 €

Soit un résultat à affecter : + **15 892,09 €**

2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement (R 001) : + 18 240,44 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reporté (ligne 002) : + **15 892,09 €**

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3- Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

• **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

• **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4- Vote du budget primitif 2018

M. Olivier Champain expose au Conseil municipal que, suite à la baisse des recettes de fonctionnement en 2017, les recettes prévues pour 2018 ont aussi été revues à la baisse et les charges de fonctionnement ont été diminuées. Les investissements prévus sont la mise aux normes des armoires électriques des pompes, l'étude de bathymétrie de la lagune et le reste en prévision du curage de la lagune. Une partie de l'étude de bathymétrie devrait être subventionnée par l'Agence de l'Eau. M. Olivier Champain présente un budget Assainissement, pour l'exercice 2018, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 35 768,09 € en section d'exploitation et à la somme de 45 739,53 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses d'exploitation	35 768,09 €
011 Charges à caractère général	5 589,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 500,00 €
014 Atténuations de produits	2 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 100,00 €
66 Charges financières	400,00 €
67 Charges exceptionnelles	600,00 €
023 Virement à la section d'investissement	12 144,20 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 934,89 €
Recettes d'exploitation	35 768,09 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	19 500,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	376,00 €
R002 Résultat reporté	15 892,09 €
Dépenses d'investissement	45 739,53 €
20 Immobilisations incorporelles	9 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	13 550,00 €
23 Immobilisations en cours	21 483,53 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 330,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	376,00 €
Recettes d'investissement	45 739,53 €
13 Subventions d'investissement	4 420,00 €
021 Virement de la section d'exploitation	12 144,20 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 934,89 €
R 001 Excédent reporté	18 240,44 €

M. Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Assainissement 2018 :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

III- BUDGET COMMUNE

1- Approbation du compte administratif 2017

Vu la délibération D15 2017 du 21 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu la délibération D79 2017 du 21 novembre 2017 approuvant la décision modificative n°1,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable,

M. Olivier Champain expose au Conseil municipal les principales recettes et dépenses pour 2017 :

- Les recettes de fonctionnement représentent un montant de 507 068,39 € qui se répartissent de la manière suivante : 2 795,84 € pour les remboursements sur rémunérations du personnel, 40 777,18 € pour les produits de services, 246 931,00 € pour les impôts et taxes, 140 381,48 € pour les dotations de l'état, 54 431,06 € pour les produits de gestion courante, notamment les loyers, 21 751,83 € en produits exceptionnels, essentiellement liés aux ventes d'un terrain et d'un chemin.

- Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général pour un montant de 98 678,14 €, les charges de personnel pour 168 665,88 €, les atténuations de produits pour 38 478,00 €, les

autres charges de gestion courante pour 30 283,98 €, les charges financières pour 9 981,19 € et les opérations d'ordre de transfert entre section pour 24 667,97 €. Les charges de fonctionnement ont diminué, notamment les charges de combustibles suite à l'isolation de l'école et les charges de personnel suite aux départs à la retraite de deux employées remplacées par du personnel débutant, donc moins coûteux.

- Pour l'investissement, la commune a reçu des subventions pour un montant de 19 302,13 € correspondant à la DETR et à l'aide parlementaire des travaux de l'école, au fonds de concours de voirie communale. Elle a également eu le Fonds de Compensation à la TVA pour 9 846,84 €, un excédent de fonctionnement de 18 916,57 € et des opérations d'ordre de transfert entre section pour 24 667,97 €.

- Les travaux et achats réalisés en investissement sont les suivants : le logiciel, l'ordinateur et les stores pour la mairie, le photocopieur, le rail à vélos et les couchettes pour l'école, des tables et chaises pour la cantine, la reprise des tombes au cimetière, la modification du branchement électrique de l'église, la chaudière du logement 1 rue de la Poste, le lave-vaisselle de la salle polyvalente, une table de pique-nique, un désherbeur mécanique, une ponceuse, un banc pour le terrain de pétanque, une lanterne rue de la Métairie, la signalétique, les travaux de voirie. Restent à réaliser l'aire de retournement rue de la Métairie, le changement de la porte du restaurant scolaire, la rénovation de l'électricité de l'église, le chauffe-eau de la boulangerie, le remplacement du panneau giratoire et du poteau incendie

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Excédent reporté :	109 442,72 €
Recettes exercice :	507 068,39 €
Dépenses exercice :	370 755,16 €
Résultat de clôture : Fonctionnement Excédent	245 755,95 €

Section d'investissement

Déficit reporté :	- 34 742,29 €
Recettes exercice :	72 733,51 €
Dépenses exercice :	104 052,42 €
Résultat de clôture : Investissement Déficit	- 66 061,20 €
Etat des restes à réaliser	
Dépenses d'investissement :	25 666,94 €
Recettes d'investissement :	- €

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- Affectation du résultat 2017

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après avoir entendu le compte administratif 2017,

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- 1- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 245 755,95 € se décomposant ainsi :

Au titre des exercices antérieurs :

A) Excédent (+) Déficit (-) + 109 442,72 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) Déficit (-) + 136 313,23 €

Soit un résultat à affecter :

+ 245 755,95 €

- 2- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Solde d'exécution de la section d'investissement,
hors restes à réaliser du compte administratif (D 001) : - 66 061,20 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 25 666,94 €

3- L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2017 soumise à votre approbation est donc la suivante :

Besoin à couvrir (Affectation au compte 1068) : 91 728,14 €

Solde (Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002) : 154 027,81 €

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

3- Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil municipal de la commune d'Avezé,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulièrement comptabilisées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

• **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

• **Demande** à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

4- Vote du budget primitif 2018

M. Olivier Champain présente le budget Commune, pour l'exercice 2018, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 639 128,81 € en section de fonctionnement et à la somme de 361 285,55 € en section d'investissement, se décomposant comme suit :

Dépenses de fonctionnement	639 128,81 €
011 Charges à caractère général	140 155,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	174 200,00 €
014 Atténuation de produits	40 521,00 €
65 Autres charges de gestion courante	32 695,00 €
66 Charges financières	11 700,00 €
67 Charges exceptionnelles	15 800,00 €
022 Dépenses imprévues	1 250,00 €
023 Virement à la section d'investissement	215 479,81 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 328,00 €
Recettes de fonctionnement	639 128,81 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	39 600,00 €
73 Impôts et taxes	246 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	134 501,00 €
75 Autres produits de la gestion courante	50 000,00 €
77 Produits exceptionnels	15 000,00 €
R002 Résultat reporté	154 027,81 €

Dépenses d'investissement	361 285,55 €
Opération 111 : Aménagement rue de Jault	
23 Immobilisations en cours	78 414,00 €
Opération 114 : Aménagement rue de la Métairie	
23 Immobilisations en cours	14 868,00 €
Opération 87 : Logiciels	
20 Immobilisations incorporelles	2 700,00 €
Opération 88 : Bâtiments communaux	
21 Immobilisations corporelles	33 018,40 €
Opération 91 : Achat de matériel	
21 Immobilisations corporelles	3 800,00 €
Opération 99 : Voirie	
21 Immobilisations corporelles	9 490,00 €
23 Immobilisations en cours	64 596,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	62 671,01 €
Restes à réaliser 2017	25 666,94 €
D001 Déficit reporté	66 061,20 €

Recettes d'investissement	361 285,55 €
13 Subventions d'investissement	37 338,60 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	101 139,14 €
021 Virement de la section de fonctionnement	215 479,81 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 328,00 €

Pour synthétiser, en section de fonctionnement, une augmentation des charges à caractère général a été prévue pour les travaux d'entretien liés à l'élagage de la fibre optique et au curage des fossés. Les charges de personnel augmentent également légèrement car il est prévu des avancements d'échelon et de grade. M. Champain précise aussi que les 15 000 € prévus en charges exceptionnelles et en produits exceptionnels correspondent à la démolition d'une maison située sur la commune d'Avezé. La commune doit avancer les frais, puis le notaire devrait rembourser la commune.

Les travaux et achats d'investissement prévus pour 2018 sont les suivants : réfection des trottoirs Rue de Jault et rue de la Métairie, logiciel et disque dur externe pour la mairie, restauration et sécurisation de trois statues de l'église, reprise de tombes au cimetière dans le but d'aménager l'espace cinéraire, rideaux pour l'école, sécurisation et mise en accessibilité de l'école, tablette pour la cantinière, travaux de voirie Rue de Jault, route du Theil, route de la Fontaine au Sourd, remplacement de lanternes impasse des Platanes, aménagement de l'accès à la rivière, signalétique liée à la numérotation des voies en campagne.

Afin de pouvoir effectuer les travaux d'investissement, des demandes de subventions ont été faites :

- pour les travaux de voirie : aide départementale à la voirie et fonds de concours,
- pour la restauration et la sécurisation des statues de l'église : subvention du département, de la DRAC et des dons de particuliers faits via la Fondation du patrimoine,
- pour la sécurisation et la mise en accessibilité de l'école : DETR,
- pour les travaux électriques réalisés dans l'église, la commune percevra un fonds de concours,
- pour la réfection des trottoirs rue de Jault et de la Métairie : fonds de concours.

M. Olivier Champain précise que les investissements prévus seront réalisés en fonction des subventions accordées.

M. Olivier Champain fait passer au vote du budget.

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

Après délibération, le Conseil municipal vote le budget Commune 2018 :

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de M. le Maire,

Vu les comptes de la Commune,

Après en avoir délibéré, décide :

- de voter les taux d'imposition des taxes directes locales applicables pour l'année 2018 :

-	Taxe d'habitation	17,77 %
-	Taxe foncière (bâti)	11,53 %
-	Taxe foncière (non bâti)	26,15 %
• D'inscrire au budget 2018, les recettes suivantes :		
-	Produit des taxes locales	234 745,00 €
-	Allocations compensatrices	12 826,00 €

Pour : 10 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

PARTICIPATION FINANCIERE : GIDON

M. le Maire propose au Conseil municipal de reconduire la participation financière de 50,00 € au profit de l'Association GIDON de la Même et de l'Huisne Fertoise dans le cadre du piégeage des ragondins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Reconduire la participation financière de 50,00 € au GIDON,
- Inscrire cette dépense au budget 2018,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour régler cette dépense.

ATTRIBUTION DES BONS DE NOËL 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un bon de Noël est attribué chaque année aux personnes âgées de 70 ans et plus et propose d'en fixer le montant à 14,00 € comme en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de reconduire les bons de Noël aux personnes âgées de 70 ans et plus,
- Fixe le montant du bon à 15,00 € pour 2018,
- Autorise M. le Maire à inscrire cette dépense au budget 2018,
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette décision.

BONS DE FLEURISSEMENT – ANNEE 2018

Pour l'année 2018, M. le Maire propose de reconduire les bons qui sont attribués à chaque lauréat du concours de fleurissement de la façon suivante :

Façade	3 lauréats
Jardin	3 lauréats
Hors bourg	3 lauréats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de

- **Reconduire** les bons récompensant les gagnants du concours,
- **Fixe** le montant des lots comme suit :

1 ^{er} lot :	18 €
2 ^{ème} lot :	14 €
3 ^{ème} lot :	12 €
- **Autorise** M. le Maire à inscrire cette dépense au budget,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir les formalités relatives à l'organisation de ce concours.

ANIMATION POUR LES DEFILES DU 8 MAI ET 11 NOVEMBRE

Pour animer les défilés du 8 mai et du 11 novembre, M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les deux musiciens de l'année précédente :

- M. Guy Bureau 5, rue du Tertre à la Ferté-Bernard
- M. Michel Mary 14, rue des 4 Vents à Cormes

pour un montant de 26,60 € Brut par musicien et par cérémonie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour l'année 2018, décide de :

- **Choisir** M. Guy Bureau et M. Michel Mary pour un montant de 26,60 € Brut par musicien et par cérémonie,
- **Donne** tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à cette décision.

REPAS DES AINES

Chaque année un repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus, à la salle polyvalente. La date est fixée au 11 novembre 2018. Ce repas est généralement confectionné par le traiteur du village. Le prix est fixé à 23,00 € pour 2018. Les repas sont également offerts au Député, au Conseiller Départemental et aux deux musiciens.

Après avoir délibéré, pour l'année 2018, le Conseil municipal :

- **Reconduit** le principe d'offrir un repas aux personnes âgées de 65 ans et plus,
- **Fixe** le prix de ce repas à 23,00 €,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2018,
- **Charge** M. le Maire d'accomplir toutes les formalités relatives à l'organisation de ce repas.

ANIMATION POUR LE REPAS DES AÎNÉS

Pour animer le repas des aînés, le 11 novembre 2018, M. le Maire propose au conseil municipal les musiciens suivants :

M. Vallienne Alain pour un montant de 300,00 €,
Nicolas et Johanna pour un montant de 300,00 €.

Et d'acquitter les charges correspondantes (GUSO).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2018, de :

- **Choisir** M. VALIENNE Alain pour un montant de 300,00 €,
- **Charger** M. le Maire pour signer les déclarations d'embauche, pour déclarer et acquitter les charges correspondantes.

DIVERS

Monument aux morts

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale, M. le Maire informe le Conseil municipal de son intention de faire nettoyer le monument aux morts par les agents d'entretien et s'est renseigné pour refaire la plaque. Une première estimation a été faite pour un montant de 2 230,00 €. Au vu du tarif, le conseil municipal opte pour le nettoyage du monument aux morts par les agents d'entretien uniquement.

Cap Loisirs

Lors de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public Cap'Loisirs qui a eu lieu le 19 février 2018, il a été décidé que le GIP Cap Loisirs serait dissout au 30 juin 2018. Il n'y a rien de prévu pour le remplacer.

La séance est levée à 22 heures 30.

Pierre Boulard	Gérard Thomas	Olivier Champain
Nicole Marchand	Fabienne Blin	Thomas Blot
Philippe Chevalier	Daniel Marty	Jean-Bernard Pigeard